

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES

Session des 7 et 8 avril 2011

Vœu des Groupes Socialiste, écologiste et apparentés, Europe-Écologie – Les Verts, Front de Gauche et Parti Radical de Gauche et apparentés

La Région doit être associée à l'audit de sûreté nucléaire

Le 11 mars dernier, la centrale japonaise de Fukushima-Daiichi commençait à échapper au contrôle de son exploitant, déclenchant la catastrophe aujourd'hui en cours. Le scénario d'un tremblement de terre suivi d'un tsunami avait été très insuffisamment prévu dans les études de sûreté.

Il est encore trop tôt pour évaluer l'ampleur des dégâts, mais il est hélas déjà certain que cet accident est le plus grave depuis l'explosion du réacteur n°4 de la centrale de Tchernobyl, dont nous commémorons ce mois-ci le triste 25ème anniversaire. Le drame en cours à Fukushima suscite une vive émotion en Europe, et un élan de solidarité que nous saluons.

De plus, si pour beaucoup, le risque nucléaire est perçu comme la possibilité d'une explosion majeure et brutale, il convient aussi d'être extrêmement vigilant sur l'accumulation des dysfonctionnements.

Début février, EDF faisait état d'une « anomalie générique du système d'injection de sécurité » de 34 réacteurs parmi les plus anciens. En d'autres termes, les pompes à haute pression prévues pour le refroidissement d'urgence ne sont pas fiables. Comme le dit l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), « elles pourraient ne pas refroidir suffisamment le coeur du réacteur »¹, alors que l'on sait que le système d'injection de sécurité est le seul dispositif qui permet de retarder une fusion du coeur nucléaire lors d'une fuite importante d'eau du circuit primaire. En Rhône-Alpes, sont concernées les centrales de Cruas-Meysses, du Bugey et de Tricastin. Or, le réacteur n°1 de Tricastin vient de recevoir l'agrément de l'ASN pour fonctionner 10 ans de plus, c'est-à-dire jusqu'à 40 ans au lieu de 30 !

Le 16 février, EDF annonçait cette fois que les groupes électrogènes de secours de 19 réacteurs étaient potentiellement défectueux. À nouveau le site de Tricastin est concerné en premier chef, au point que l'ASN a classé l'incident au niveau 2 de son échelle de sûreté.

Ces deux incidents ne sont pas isolés. Ils allongent la liste d'une inquiétante série : erreur d'étiquetage de matière fissile à Marcoule (2009), fuite d'uranium à Tricastin (2009), irradiation d'un salarié d'une entreprise prestataire d'EDF à Chinon (2010), pour ne parler

que des faits les plus graves.

¹ ASN, Avis d'incident du 7 février 2011.

Par ailleurs, les salariés des sous-traitants du nucléaire, qui "nomadisent" dans la France entière avec des conditions de vie et de travail difficiles, cumulent plus de 80 % de la dose radioactive des salariés du nucléaire. Nous ne pouvons l'accepter. Au-delà du problème éthique, il faut ouvrir les yeux sur le fait que l'exploitation de l'inégalité inhérente à la relation économique donneur d'ordre / sous-traitant représente un facteur de risques majeur pour la sûreté des installations nucléaires – ou industrielles en général. La commission d'enquête parlementaire sur la sûreté des installations industrielles, conduite par messieurs Jean-Yves Le DÉAUT et François LOOS suite à l'explosion d'AZF, demandait déjà l'interdiction de la sous-traitance en cascade (rapport du 29 janvier 2002). Il faut désormais obliger EDF à gérer directement les tâches de maintenance exposant à des rayonnements, ce qui permettrait non seulement d'avoir un suivi médical vraiment fiable mais aussi d'améliorer le contrôle, les remontées d'information et donc la sûreté des installations nucléaires.

Enfin, la CRIIRAD² dénonce depuis des années la recrudescence des incidents et les fuites radioactives liées aux activités nucléaires. Pour notre région, les impacts ne s'arrêtent hélas pas aux portes des centrales :

- Les transports de déchets hautement radioactifs traversent fréquemment nos villes.

Ces conteneurs surnommés « castors » transportent chacun l'équivalent de la moitié du combustible présent dans un réacteur ! Une à deux fois par semaine, un « castor » remonte la vallée du Rhône. Le 14 décembre 2010, il passait par exemple en plein centre-ville de Valence. Le 08 février 2011, c'est le département de l'Ain qui se voyait traversé par un train en direction de La Hague. Le convoi renfermait 13 tonnes de déchets provenant du réacteur italien de Garigliano, et stockés depuis 1982 (date de l'arrêt du réacteur) à Avogadro, dans le Piémont.

Aucune information n'a été donnée aux maires concernés !

- Dans le même temps, la Région s'est vue refuser la possibilité de traiter le sujet dans le cadre du Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) qu'elle a adopté en octobre 2010.

- Les rejets dans le Rhône entraînent un réchauffement des eaux, qui n'est pas sans conséquences sur la biodiversité et les populations.

- On distribue de l'iode aux riverains, sensée les protéger en cas d'accident. A Tricastin, la distribution se fait dans un rayon de 5 kilomètres autour de la centrale. C'est aussi le périmètre de l'étude réalisée par l'Observatoire régional de santé

(ORS), et validée par la Commission locale d'information en juin 2010³. 5

kilomètres ? Mais que se passe-t-il les jours de grand mistral ?

C'est dans un tel contexte que, le 15 mars dernier, le Premier Ministre a annoncé un contrôle des mesures de sûreté de chacune des 58 centrales nucléaires françaises, en réaction à cette catastrophe de Fukushima. Les résultats de cet audit des centrales devraient être rendus intégralement publics. A ce jour, le cahier des charges de cet audit est en cours de construction, par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Rhône-Alpes compte 14 réacteurs nucléaires, répartis sur 4 sites, ce qui fait d'elle l'une des premières régions européennes dans le domaine de l'énergie nucléaire, produisant 22% de l'électricité nucléaire française et employant 50 000 personnes. A ce titre, il paraît indispensable que la Région soit associée à l'élaboration du cahier des charges, afin d'en garantir le pluralisme et donner sens à la volonté de transparence du Premier Ministre. Dans le même esprit, les syndicats professionnels et la médecine du travail devraient être associés à cette élaboration.

² Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (www.criirad.org).

³ Commission Locale d'Information auprès des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin (CLIGEET).

Plusieurs points doivent trouver leur place dans cet audit : la question de la vétusté (plus de 30 ans pour les centrales du Tricastin ou du Bugey, cette dernière ayant connu des arrêts suite à la découverte de corrosion sur les générateurs de vapeur), les risques déjà répertoriés (y compris la question des transports...) ou les incidents observés (problèmes de sécurité incendie à Saint-Alban, dégazage radioactif à Cruas, incidents à Tricastin ...).

De plus, ces contrôles doivent, selon nous, s'appliquer tant aux réacteurs eux-mêmes qu'aux installations annexes et en aval à la question du traitement des déchets.

Enfin, la question de la sous-traitance est centrale : une centaine d'entreprises sont concernées en Rhône-Alpes, et elles assurent une part importante de la maintenance des installations nucléaires. L'audit ne peut faire l'impasse sur cette donnée.

Une fois cet audit rendu public, il devra, au besoin, entraîner le plus rapidement possible les travaux et réformes nécessaires, et ses conclusions devront trouver leur place dans le Schéma Régional Climat Air Energie en cours d'élaboration.

Plus largement, parce que 25 ans se sont écoulés depuis que le nuage de Tchernobyl s'est officiellement « arrêté aux frontières de la France », parce que l'accident de Fukushima prouve que même les technologies les plus avancées ne permettent pas de maîtriser la matière fissile en toutes circonstances, nous souhaitons que l'État et les acteurs de la

filiale nucléaire renforcent considérablement leur politique de sûreté. Nous souhaitons aussi que les Rhônalpin-e-s bénéficient d'une information à la fois rigoureuse et accessible sur l'ensemble du cycle électronucléaire, sans zones d'ombre quant à la sûreté des installations, au démantèlement des réacteurs en fin de vie et au traitement des déchets radioactifs.

Derrière cet audit se pose, plus globalement, la question du modèle énergétique, et il est nécessaire que la France réoriente sa politique énergétique vers la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. La politique menée dans ce domaine, comme l'attestent les décisions prises sur le photovoltaïque, va à l'inverse des besoins du pays. Sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables sont autant de domaines où l'investissement devrait être fort pour assurer tout à la fois l'indépendance énergétique, la durabilité du modèle et la lutte contre le réchauffement climatique et pour le respect de l'environnement.

Enfin, les citoyens rhônalpins ont droit à une information leur permettant d'appréhender l'ensemble des tenants et des aboutissants de cette source d'énergie. Dans cette optique, et soucieuse de faire vivre sa devise « Rhône-Alpes, la citoyenne », la Région pourrait, de son côté, s'engager à :

- dynamiser les Commissions locales d'informations ;
- diffuser une information exhaustive auprès de tous les Rhônalpin-e-s, en l'adaptant en fonction des publics : scolaires, professionnels de santé, agriculteurs, élus locaux... ;
- relayer toute information relative aux comportements individuels et collectifs à observer en cas d'incident,
- replacer le travail en cours sur le Schéma Régional Air Energie Climat dans le cadre d'un nécessaire débat national sur la politique énergétique ;
- organiser ce débat au niveau régional et produire une contribution dans le courant de l'année 2011.

Voeu :

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil régional demande :

- 1)- Que l'Etat s'engage à associer l'ensemble des parties prenantes (associations de consommateurs, syndicats, collectivités territoriales, médecine du travail...) à l'audit sur la sécurité des centrales nucléaires françaises, et à la rédaction de son cahier des charges. Celui-ci devra garantir une expertise pluraliste et transparente. Il devra porter sur les installations nucléaires de base comme sur les installations annexes, les conditions de transport et le traitement des déchets. Il devra exiger une information

complète sur :

- le niveau général de vétusté de ces installations, de leurs dispositifs de contrôle et de sécurité ;

- les risques déjà répertoriés et les incidents observés ;

- la potentielle défectuosité du système d'injection de sécurité de 34 réacteurs (en vérifiant le cas des autres tranches en exploitation) et les anomalies constatées au niveau des groupes électrogènes de secours du site de Tricastin : pour ces deux dysfonctionnements importants un rapport détaillé devra être publié ;

- le recours à la sous-traitance (santé et sécurité au travail, qualification et formation des intervenants, relations donneurs d'ordre / sous-traitants, rôle des autorités de contrôle dont l'inspection du travail...) ;

- la gouvernance locale des installations.

2)- Que l'Etat s'engage à prendre la pleine mesure des conclusions de cet audit, en imposant la fermeture des centrales qui seraient mises en cause et la remise à un niveau maximum de performance des éléments de sécurité qui présenteraient une défectuosité.

3)- Que l'Etat impose à EDF, dont il est actionnaire majoritaire, de ne recourir à la soustraitance

pour les activités liées à la maintenance, la sûreté et au démantèlement qu'en cas de nécessité absolue.

4)- Que l'Etat mette en place des plans de prévention des risques à l'image du dispositif "Plan de prévention des risques technologiques" élaborés pour les installations classées "Seveso" seuil haut ; que dans ce cadre soient organisés régulièrement, sur les lieux de travail et d'habitation proches des installations nucléaires de base, des exercices de simulation d'incidents ou d'accidents ; qu'il tienne informés les maires dont la commune est concernée par le passage des convois de déchets radioactifs

5)- Que les ministères en charge de l'Écologie et de l'Industrie initient une campagne d'études épidémiologiques autour des sites nucléaires français, à l'image du travail réalisé en Allemagne (portant à la fois sur les populations et sur les écosystèmes).

6)- Que les résultats de cet audit et des études épidémiologiques soient intégrés au Schéma Régional Air Energie Climat en cours d'élaboration par la Préfecture et la Région. Dans ce cadre, le Conseil Régional demande que la politique énergétique française soit réorientée vers la maîtrise de l'énergie (sobriété et efficacité énergétique) et le développement des énergies renouvelables, en mobilisant les crédits nécessaires pour cela, de la recherche à la diffusion et l'installation des équipements.